

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 21 novembre 2023 à 18h30**

<u>Date</u> : 21/11/2023 <u>Date de convocation</u> : 16/11/2023 <u>Secrétaire de séance</u> : VIOLET Pierre-Alain	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, MOREAU Éric et MONTARU Christian <u>Absents</u> : FILONE DE NOISDENS Vahiré, LETURGEON Jonathan donne pouvoir à Pierre-Alain VIOLET et GUENOT Benjamin donne pouvoir à Laure ANTHEAUME
---	---

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un référent déontologue.
 2. Convention Citéo.
 3. Devis Espaces Verts 2024.
 4. Validation du devis pour la pose d'un caniveau.
 5. Désignation d'un avocat pour procédure d'expropriation.
 6. Engagement procédure d'expropriation portant sur le projet de la piste cyclable reliant Sainte-Anne à la ville de Vendôme.
 7. Procédure d'expropriation : Demande d'organisation d'enquêtes publiques : Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire.
 8. Constat et devis travaux pour la remise en état d'un regard d'eau pluviale du domaine public.
- Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur VIOLET Pierre-Alain est désigné pour remplir cette fonction.

Ajout à l'ordre du jour :

Demande de subvention de l'État au titre de la DETR 2024 en point N°9.

1. Désignation d'un référent déontologue : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve la désignation de Maître Sandrine Pouget, avocate au barreau de Blois, comme référent déontologue des élus municipaux, jusqu'à l'expiration du mandat en cours et approuver les modalités d'exercice des missions et sa rémunération à hauteur de 80 euros par dossier.

[Délibération n°2023-07-01](#)

2. Convention Citéo : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

[Délibération n°2023-07-02](#)

3. Devis Espaces Verts 2024 : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte le devis de la SARL BLIN pour un montant de 26 000 € HT soit 31200 € TTC.

[Délibération n°2023-07-03](#)

4. Validation du devis pour la pose d'un caniveau : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PIGEON concernant la pose d'un caniveau rue du Gros Chêne pour un montant de 1648,16 € HT soit 1977,79 € TTC.

[Délibération n°2023-07-04](#)

5. Désignation d'un avocat pour procédure d'expropriation : A l'unanimité des votants le conseil municipal désigne le cabinet HDLA de Maître Stéphanie DUGOURD et Maître David Hasday, avocats au barreau de Paris, 9 avenue Saint-Honoré d'Eylau – 75116 PARIS comme avocat pour l'accompagnement dans la phase administrative et dans la phase juridique afin d'engager la procédure d'expropriation concernant le projet d'aménagement de piste cyclable reliant la commune de Sainte-Anne à la ville de Vendôme. Accepte la proposition de devis du cabinet HDLA de Maître David Hasday pour un montant de 190 euros HT par heure, soit 228 euros TTTC par heure montant plafonnée à un horaire de 5000 euros H.T. et de 6000 euros T.T.C.

Délibération n°2023-07-05

6. Engagement de procédure d'expropriation portant sur le projet de la piste cyclable reliant Sainte-Anne à la ville de Vendôme : Ajourné.

7. Procédure d'expropriation : Demande d'organisation d'enquêtes publiques : Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire : A l'unanimité des votants le conseil municipal Charge le Maire de transmettre un dossier au représentant de l'Etat en vue de l'organisation et de l'ouverture d'une enquête d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de piste cyclable reliant la commune de Sainte-Anne à la ville de Vendôme et d'une enquête parcellaire pour l'ensemble du projet piste cyclable. Autorise le Maire à solliciter du représentant de l'Etat un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre de projet d'aménagement de pistes cyclables reliant la commune de Sainte-Anne à la ville de Vendôme. Autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier

Délibération n°2023-07-06

8. Constat et devis travaux pour la remise en état d'un regard d'eau pluviale du domaine public : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de régler les honoraires, d'un montant de 312 €, à Maître Fréry-Corté Maryline et accepte le devis de l'entreprise PIGEON pour la réalisation de travaux de remise en état d'un regard d'eau pluviale d'un montant de 840,06 euros HT et d'un montant de 1008,07 TTC dans le cas où les propriétaires ne respectera pas les délais.

Délibération n°2023-07-07

9. Demande de subvention de l'État au titre de la DETR 2024 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention de l'État au titre de la DETR pour l'année 2024 pour le financement de la restructuration de la chaussée et sécurisation de la voirie pour l'année 2024 pour un montant de 86358,58 euros H.T. soit 103630,30 € T.T.C et à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°2023-07-08

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H45.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 21 novembre 2023** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

